

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CROUY-SAINT-PIERRE
COMMUNE ASSOCIEE DE SAINT-PIERRE-A-GOUY**

Date de séance : 27/01/2022

Date de convocation : 20/01/2022

Présents : Maire : M. SINOQUET Régis

1^{er} adjoint : M. CLÉRÉ Denis

2^{ème} adjointe : Mme LEGROS Alexandra

3^{ème} adjoint, Maire délégué : M. LEULIER Jean-Paul

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, Mme KIENZEL Delphine.

Absentes : Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, (pouvoir à M. LEULIER Jean-Paul) : Mme MEULIN Maryline (pouvoir à Mme KIENZEL Delphine).

Début de séance : 18H40

Fin de la séance : 20H15

Secrétaire de séance : M. CLÉRÉ Denis, assisté de Mme OLIVIER Manon, secrétaire de mairie.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18 heures 35.

Après avoir réitéré ses bons vœux pour l'année 2022 à toute l'équipe et souhaité pouvoir réaliser tout ce qui est encore à faire pour une bonne administration de la commune, le Maire déroule l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal organisé le 16 décembre 2021 qui n'appelle aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

I- Assurance risques statutaires. (Délibération)

La commune adhérente au centre de gestion de la fonction publique de la Somme bénéficie des garanties couvertes par un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu des textes régissant le statut de ses agents. Ce contrat renégocié par le CDG80 a été attribué à la compagnie CNP avec l'intermédiaire de SOFAXIS. Il a pris effet le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans. Après avoir communiqué sur ses principales clauses, le Maire propose au conseil municipal d'accepter les termes du contrat.

Mis au vote le sujet est approuvé à l'unanimité.

II – Actualisation du tableau fixant les représentativités au sein des diverses commissions et syndicats (Délibération)

A l'issue des élections municipales de mars 2020 tous les élus ont été positionnés par délégation au sein de plusieurs commissions extra-municipales, municipales et syndicats. Depuis bientôt deux ans, plusieurs de ces commissions n'ont pas été réunies. Elles sont à supprimer. Les délégations accordées au 3^{ème} adjoint, Maire délégué ont été retirées par arrêté en date 1^{er} février 2021. En mars 2021, Madame LEROY-LONGUET Marie-Pierre a souhaité que ses délégations lui soient retirées. En décembre, Madame KIENZEL Delphine a souhaité ne plus participer aux réunions organisées par le syndicat, Centre d'Aide par le Travail (CAT) de Flixecourt. La commune qui doit être représentée par 2 titulaires doit désigner un autre élu.

Le Maire propose que les commissions : 1) Sport Loisirs Culture Histoire et Patrimoine, 2) Soutien Social, 3) Bâtiments communaux et infrastructures, soient supprimées.

Concernant la commission des fêtes, il propose qu'elle soit également supprimée pour être remplacée par un comité des fêtes à former sous l'égide d'une association Loi 1901.

Il fait appel à volontaire pour combler le poste vacant au CAT.

M. BOULET Bernard et Mme SINOQUET Valérie sont disponibles pour combler le poste au CAT. Il est convenu de positionner Mme Sinoquet sur ce syndicat.

Les propositions faites concernant les modifications sur le tableau de répartition des représentativités des élus et membres externes au sein des commissions municipales, extra-municipales, syndicats et communauté de communes Nièvre et Somme sont mises au vote. Elles sont approuvées à l'unanimité.

III- Conséquence dissolution « commission des fêtes » (Délibération)

Consécutivement à ce qui précède, concernant la dissolution de la commission des fêtes, le Maire présente au CM le projet de convention qu'il souhaite formaliser pour confier au futur comité des fêtes l'organisation obligatoire de certaines fêtes et cérémonies, à savoir : La chasse aux œufs de Pâques, la fête locale, les Noël des enfants et des aînés. Les cérémonies commémoratives des 8 mai, 18 juin, 11 novembre et 5 décembre en collaboration avec l'ADAC. Il souhaite également formaliser la représentativité de 2 élus chargés de structurer ce comité des fêtes, d'en élaborer les statuts puis de les déposer en préfecture. Madame LEGROS Alexandra, 2^{ème} adjointe qui avait la charge de la commission des fêtes et M. CLÉRÉ Denis, 1^{er} adjoint se proposent de prendre en charge la création du comité des fêtes et déclarent accepter les termes de la convention qui vient d'être présentée. A l'issue d'un tour de table et en l'absence d'autres candidatures, le sujet qui est mis au vote est approuvé à l'unanimité.

IV – Révision des indemnités de fonction des élus (Délibération).

Le Maire présente au Conseil Municipal son souhait de reconsidérer le montant des indemnités de fonctions accordées aux élus à l'issue des élections municipales de mars 2020. En faisant référence à ce qui a été débattu précédemment concernant les délégations de fonctions et l'implication de certains élus dans la vie municipale, notamment le total désintéressé de la part du 3^{ème} adjoint, Maire délégué qui ne vient jamais en Mairie et qui ne participe plus depuis près d'un an aux études de dossiers, gestion des courriers, travaux communaux, le Maire propose que son indemnité de fonction soit diminuée. Il rappelle que M. LEULIER Jean-Paul avait demandé à percevoir le taux plein de son indemnité, soit 9,9% de l'indice territorial de rémunération dans la fonction publique territoriale, indice 1027, indice majoré 830. Il l'avait obtenu à l'issue d'un vote alors que les 1^{er} et 2^{ème} adjoint s'étaient vus octroyer respectivement 8,5 et 7,5%.

Sur proposition de M. le Maire, l'ensemble du Conseil Municipal s'accordent pour voter à bulletin secret l'ensemble des indemnités des élus.

Le Maire propose de rapporter l'indemnité de fonction du 3^{ème} adjoint, Maire délégué au taux de 5%.

Mis au vote le CM se prononce à 9 voix « Pour », 2 « Contre ».

Questionné par M. VAN LAECKEN Patrick afin qu'il s'explique sur ce qui vient d'être développé, M. LEULIER Jean-Paul dit ne pas être surpris et précise qu'il s'attendait à cette décision depuis le retrait de ses délégations de fonctions.

La question de ramener à 5% le taux de l'indemnité de fonction est mise ensuite au vote à bulletin secret. 5 voix « Pour », 3 voix « Contre », 3 « Abstentions ».

Le Maire propose enfin que les 4,9% de l'enveloppe budgétaire consacrée aux indemnités de fonctions récupérés à l'issue du vote précédent soient redistribués au profit de ceux qui déploient une forte activité et qui sont particulièrement efficaces dans tous les dossiers qu'ils sont amenés à gérer.

Pour obtenir 9,9% son premier et sa deuxième adjointe doivent respectivement être augmentés de + 1,4% et + 2,4%. Le reliquat, 1,1% porterait l'indemnité du maire à 23,1% sur les 25% autorisés par la Loi.

Après dépouillement, 7 voix « Pour », 2 voix « Contre », 2 « Abstentions ».

M. LEULIER Jean-Paul intervient pour faire savoir au CM qu'avec le pouvoir dont il dispose, il a voté l'abstention.

V – Budget (Décisions Modificatives)

Fin 2021, le Conseil Municipal a validé l'achat de différents matériels (remorque pour le tracteur de l'agent communal, une tondeuse à gazon, du mobilier urbain. Les achats budgétés et les bons de commande ont été signés. Non reçus en 2021 ces matériels viennent d'être livrés et doivent

désormais être payés aux fournisseurs. Dans l'attente du vote du budget primitif prévu courant mars, des décisions modificatives budgétaires sont nécessaires pour permettre à la trésorerie de valider les mandats.

Après avoir fait une présentation rapide de la situation budgétaire en clôture de l'année 2021 qui présente un solde d'exécution affichant un excédent cumulé de 262.111,84 €, le Maire propose d'autoriser les dépenses avant le vote du budget sur l'article 2158 de 5 800,00 €, et sur l'article 2184 de 1 700,00 €.

Mis au vote le Conseil Municipal se prononce pour à l'unanimité.

VI – Points ajoutés à l'ordre du jour :

- a) Choix du maître d'œuvre pour les travaux sur l'église St Firmin.**
- b) Travaux d'aménagement des allées au cimetière.**

Le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu après envoi de la convocation pour le CM de ce jour, les 24 et 27 janvier les devis concernant la mission de maîtrise d'ouvrage qui pourrait être accordée à l'architecte du patrimoine M. BRASSART Pascal pour la réalisation des travaux sur l'église de la commune et celui concernant les travaux d'aménagement des allées dans le cimetière.

Il propose que ces deux dossiers soient ajoutés à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité.

Concernant le choix du maître d'œuvre, le Maire propose de retenir M. BRASSART Pascal architecte du patrimoine qui a déjà réalisé le pré-rapport et chiffré le coût des travaux pouvant être réalisés en deux phases. Il présente le devis de proposition de mission en date du 24 janvier 2022 concernant le contrat d'architecte simplifié. La rémunération se faisant au pourcentage au taux de 7,50% du montant HT prévisionnel, la rémunération du maître d'œuvre est estimée à 36.000 € H.T.

Après discussion, le dossier qui est mis au vote est approuvé à l'unanimité.

Pour faire suite aux orientations budgétaires retenues en Conseil Municipal de décembre pour réaliser la remise en état des allées du cimetière, l'entreprise TTP ROHAUT qui a été sollicitée propose plusieurs choix qui ont été budgétés avec devis.

- a) Le décapage des cailloux des allées principales avec remise de terre végétale pour un engazonnement, implantation, terrassement et pose de bordures béton sur 190 M/L : 16.154,00 €
- b) Décapage des cailloux de l'allée faisant la boucle du cimetière soit +/- 90 MI avec pose matériaux recyclés compactés sur +/- 0,10 d'épaisseur : 4 329,00 € HT
- c) Décapage des cailloux de l'allée principale jusqu'à hauteur de la chapelle soit +/- 50 MI avec pose matériaux recyclés compactés sur +/- 0,10 d'épaisseur : 2 650,00 € HT

Après discussion il est convenu de se prononcer sur le devis « option b : 4329 € »

Mis au vote ce projet obtient : 9 voix « Pour » : 2 « Abstentions ».

M. LEULIER Jean-Paul dit regretter que le Conseil Municipal n'ait pas été aussi réactif pour accepter en son temps la réfection d'un trottoir à SAINT-PIERRE-A-GOUY. Il demande s'il y a encore des dossiers à voter et après avoir obtenu une réponse négative du Maire, fait savoir qu'il doit quitter la réunion.

VI – Informations diverses

La restitution du diagnostic énergétique commandé par la FDE 80, réalisé le 25 octobre 2021 par ALTEREA Ingénierie agence Nord à Lille pour la salle des fêtes de la commune est présentée au CM. De nombreuses pertes énergétiques sont mises en évidence. Ce rapport a été joint au dossier demande de subvention DSIL en vue de réaliser les travaux de remplacement des portes, fenêtres, vélux et éclairage du bâtiment.

Le rapport concernant l'étude de faisabilité photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes réalisé par le cabinet Cythelia Energy rédigé par l'ingénieur conseil FENEROLE Cécile démontre que la pertinence économique du projet est défavorable. Le retour sur investissement sur 20 ans afficherait un déficit de 3 448 €. Il est en conséquence convenu d'abandonner ce projet.

Concernant la pertinence de solliciter l'installation de bornes de recharges électrique, le maire communique au CM les dernières informations reçues de la FDE 80. Les réserves formulées pour obtenir un financement à 100% sont telles qu'il n'est pas envisageable à ce stade de solliciter l'installation de bornes de recharges, d'autant que les communes voisines de Picquigny et Condé Folie traversées elles aussi par la RD 3 en sont déjà équipées.

Une demande d'aménagements de sécurité routière dans la traversée des hameaux du Quesnot et de l'Abbaye du Gard a été réitérée par courriel en date du 4 janvier transmis au directeur départemental des routes (copie au Conseiller département STOTER Jean-Jacques qui est intervenu en soutien sur ce dossier, (souhaits déjà formulés par courrier à l'été 2020). Le 26 janvier M. DELATTRE, (DDR) a pris attache téléphoniquement avec le Maire pour échanger sur la faisabilité de ces travaux. Il a été convenu l'organisation d'une réunion en mairie et sur site fin février.

Après avoir évoqué le démarrage le 2 février des réunions intergénérationnelles « l'informatique à la portée de tous » grâce aux matériels achetés avec le budget participatif du Conseil Départemental de la Somme (5000 €), il n'a pas été soulevé de question particulière. Il en fut de même à l'issue du rappel des comptes-rendus relatifs aux dernières réunions CCNS, syndicats et commissions.

A l'issue d'un dernier « tour de table », la séance est levée à 20 heures 15.

